

Avis de Prémption Safer simple

Article L 143.3 et R 143.6 du Code Rural,

<p>Valant Attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>	<p>Visa & Cachet de la Mairie</p> 	<p>Date d'envoi par la SAFER 15/04/2025</p> <p>Date du jour d'affichage en MAIRIE 23 AVR. 2025</p>
--	---	---

Siège social

10 rue de l'île mystérieuse
BOVES - CS 30725
80332 LONGUEAU CEDEX
Tél : 03 22 33 86 86

S.A. au cap. de 1 307 072 €
RCS B 927 220 475
SIRET 927 220 475 00069
APE 4299 Z

Direction Générale

21 bis rue Jeanne Maillotte
CS 11296
59014 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 57 93 07

contact@saferhdf.fr

www.saferhautsdefrance.fr

La SAFER HAUTS DE FRANCE informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L 143.1 et suivants du Code Rural sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous : **Dossier** : n° AP 59 25 0060 01

Cette préemption a pour objectifs :

- n° 1 "L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs".
- n° 2 « Consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable et amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2».
- n° 8 "la protection de l'environnement, principalement par la mise en oeuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ou approuvées par ces personnes publiques en application du présent code ou du code de l'environnement."

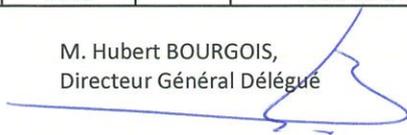
et répond aux motifs particuliers suivants :

La propriété à la vente, libre d'occupation est composée d'un ensemble de parcelles en nature de prairies formant un seul tènement foncier accessible depuis la voie publique, situé en zone agricole au plan local d'urbanisme, en ZNIEFF de type 2 « Le Plateau d'Anor et la Vallée de l'Helpe Mineure en amont d'Etroeungt » et en Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) « Forêts de Thiérache : Trélon, Fourmies, Hirson et St Michel ». L'intervention de la SAFER vise : - l'installation d'agriculteurs, la consolidation d'exploitations agricoles locales pour atteindre une dimension économique viable à savoir 70 ha définie dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles en Hauts-de-France du 13 juillet 2022 et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations agricoles existantes. En outre, il existe une demande agricole importante dans ce secteur. A titre d'exemple, la SAFER a recueilli 6 candidatures à l'installation ou d'exploitants agricoles disposant d'une surface par unité de travail annuel inférieure à la dimension de viabilité économique dans un dossier de rétrocession sur la commune voisine d'Ohain portant sur 31 ha 22 a 57 ca en 2023 et 9 candidatures à l'installation ou d'exploitants disposant d'une surface par unité de travail annuel inférieure à la dimension de viabilité économique dans un dossier de rétrocession sur la même commune portant sur des terres avec bâtiment d'exploitation pour une surface totale de 37 ha 27 a 00 ca en 2022. Au cas particulier, la SAFER a la connaissance de la demande d'un couple d'agriculteurs, tous deux associés-exploitants à titre exclusif au sein d'un GAEC dont l'exploitation est orientée en polyculture vergers sur une surface totale de 75 ha et élevages bovin allaitant et ovin allaitant dont les productions sont certifiées en agriculture biologique et développant la vente directe. Par ailleurs, cette exploitation dispose de son siège d'exploitation et de pâtures attenants au bien en vente. - La protection de l'environnement principalement par la mise en oeuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ~~qui~~ prouvés par ces mêmes personnes. Au cas particulier, la localisation de ce bien en Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) renforce la nécessité de protéger la typologie d'habitat de ce bien favorable à la nidification et à l'alimentation de nombreuses espèces d'oiseaux. La rétrocession de ce bien par la SAFER avec un cahier des charges environnemental avec une gestion adaptée à ce type d'habitat permettra de maintenir voire même d'améliorer l'intérêt écologique de ce site pour les espèces et les habitats naturels. Ces possibilités n'excluent pas la rétrocession à d'autres candidats qui se manifesteraient lors de la publicité légale et dont la situation pourrait justifier une priorité d'attribution.

Commune : **Anor (59)** - Surface sur la Commune : **3 ha 59 a 01 ca**

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	NC
PAS DE LA L ETANG	A	0967		3 a 26 ca	Terres
PAS DE LA L ETANG	A	0970		55 a 98 ca	Terres
PAS DE LA L ETANG	A	1033		10 a 00 ca	Terrains à bâtir
PAS DE LA L ETANG	ZB	0029		2 ha 89 a 77 ca	Pâtures ou pâturages

M. Hubert BOURGOIS,
Directeur Général Délégué



SERVICES DEPARTEMENTAUX

Aisne

1 rue René Blondelle
02007 LAON CEDEX
Tél : 03 75 00 07 26

Nord et Pas-de-Calais

21 bis rue Jeanne Maillotte
CS 11296
59014 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 57 93 07

Oise

Maison de l'agriculture
Rue Frère Gagne
BP 463
60021 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 22 33 86 88

Somme

10 rue de l'île mystérieuse
BOVES - CS 30725
80332 LONGUEAU CEDEX
Tél : 03 22 33 86 81